

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2023

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2024
- 1.3 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2024
- 1.4 Avis de motion du règlement numéro 722-24 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2024
- 1.5 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 749-23 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales
- 1.6 Adoption de la Politique de confidentialité de la Ville de Bedford
- 1.7 Adoption de la Politique-cadre de gouvernance sur la protection des renseignements personnels de la Ville de Bedford
- 1.8 Modification de la résolution 23-09-273 concernant la dissolution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 1.9 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Octroi d'un mandat relatif à des services professionnels pour le remplacement des pompes de distribution de l'eau potable
- 3.3 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Correspondance
 - a) Remerciement – Fondation Lévesque-Craighead
 - b) Remerciement – CPSC Main dans la Main
 - c) Remerciement et vœux des Fêtes – CABBE
 - d) Plan de commandites – Gala Agristars de la grande Montérégie

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 17 octobre 2023 – Zone-Éco (RIGMRBM)

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du règlement 748-23 relatif au code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1
- 7.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1
- 7.5 Acceptation et autorisation de signature de l'entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi visant à installer et entretenir des abribus sur le territoire de la Ville de Bedford
- 7.6 Autorisation de signature d'un amendement au protocole d'entente du projet « Château d'eau – Phase 2 »
- 7.7 PIIA – 3, des Bâisseurs
- 7.8 PIIA – 2, du Pont – modification extérieure et agrandissement arrière
- 7.9 Dérogation mineure – 2, des Bâisseurs
- 7.10 Correspondance
 - a) Remerciement – Apiculture Patenaude
 - b) Registre des permis pour le mois de novembre
 - c) PV du CCU

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement du décompte No.4 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance
- 8.3 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 5 décembre 2023 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

23-12-372

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audet

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

23-12-373

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte l'ordre du jour :

En retirant le point suivant :

- 7.9 Dérogation mineure – 2, des Bâisseurs

En ajoutant les correspondances suivantes :

- Remerciement – Société d'histoire de Missisquoi (le Musée Missisquoi)
- Bulletin du mois de novembre 2023 - Société d'histoire de Missisquoi (le Musée Missisquoi)

En modifiant le titre des points suivants :

- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2
- 7.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone 1B-2

ADOPTÉE

- N.M. **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**
- L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1^{er} décembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.
1. Est-ce possible de donner des clarifications sur les sujets de 1.4 à 1.8?
- 23-12-374 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023**
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 23-12-375 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2023**
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2023 tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 23-12-376 **Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2024**
- Considérant l'article 319 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini
- Que ce conseil approuve le calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2024, lesquelles devront être tenues, à moins d'avis contraire, au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, à 19h00, les :
- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| Mardi 9 janvier 2024 | Mardi 2 juillet 2024 |
| Mardi 6 février 2024 | Mardi 6 août 2024 |
| Mardi 5 mars 2024 | Mardi 3 septembre 2024 |
| Mardi 2 avril 2024 | Mardi 1 ^{er} octobre 2024 |
| Mardi 7 mai 2024 | Mardi 5 novembre 2024 |
| Mardi 4 juin 2024 | Mardi 3 décembre 2024 |
- ADOPTÉE
- 23-12-377 **Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2024**
- Considérant que la Ville de Bedford a reçu la facture pour le renouvellement de son adhésion auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2024;
- Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2024;
- Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

23-12-377
(suite)

Que ce conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Bedford à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2024, pour un montant de 2 842,08 \$, plus les taxes applicables.

Que les sommes payables pour l'année 2024 soient prévues au budget d'opération lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-12-378

Avis de motion du règlement numéro 722-24 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2024

Le conseiller Yves Gnocchini donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement 722-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et de compensations des différents services pour l'année 2024, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

23-12-379

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 749-23 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 749-23 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 749-23 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

23-12-380

Adoption de la Politique de confidentialité de la Ville de Bedford

Considérant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25);

Considérant que l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit l'obligation pour les villes qui recueillent des renseignements personnels par un moyen technologique de publier sur leur site Internet une Politique de confidentialité rédigée en terme simple et clair;

Considérant que les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de ladite Politique;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

D'adopter la Politique de confidentialité relative à la collecte de renseignements personnels par un moyen technologique jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De débiter la mise en œuvre de la présente politique et de mettre en place les moyens nécessaires, en fonction des ressources disponibles, pour répondre aux exigences et objectifs de la présente politique.

ADOPTÉE

23-12-381

Adoption de la Politique-cadre de gouvernance sur la protection des renseignements personnels de la Ville de Bedford

Considérant l'importance pour la Ville de Bedford d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

Considérant que l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur son site Internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

Considérant qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville de Bedford a élaboré la présente Politique-cadre sur la gouvernance énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées;

Considérant l'ampleur des modifications législatives exigées et les ressources limitées de la Ville de Bedford;

Considérant que les membres du conseil municipal ont reçu au préalable une copie de ladite Politique;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'adopter la Politique-cadre de gouvernance sur la protection des renseignements personnels de la Ville de Bedford jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De débiter la mise en œuvre de la présente politique et de mettre en place les moyens nécessaires, en fonction des ressources disponibles, pour répondre aux exigences et objectifs de la présente politique.

ADOPTÉE

23-12-382

Modification de la résolution 23-09-273 concernant la dissolution du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que la Ville s'est prévalu de l'exclusion et être dispensée de l'obligation de former le Comité en raison du nombre de salariés à son emploi par sa résolution 23- 09- 273;

Considérant que ladite résolution prévoit que les fonctions qui étaient confiées au Comité soient confiées au directeur général;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil municipal modifie la résolution 23-09-273 en confiant à la personne responsable de la protection des renseignements personnels les fonctions du Comité.

ADOPTÉE

23-12-383

Octroi d'un mandat relatif à des services professionnels pour le remplacement des pompes de distribution de l'eau potable

Considérant qu'une récente étude visant à démontrer la capacité résiduelle des installations de production à l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable au réservoir d'eau potable de la Ville de Bedford a mis en lumière la vulnérabilité de son réseau en cas de panne d'une de ses pompes de distribution;

Considérant que les pompes actuelles de l'usine de filtration n'auront pas la capacité pour répondre aux besoins futurs anticipés;

Considérant également que ces dites pompes sont à vitesse fixe et ne permettent pas de moduler le débit de pompage selon la demande et conséquemment, elles consomment plus d'énergie que requis en période de faible consommation;

Considérant que le débitmètre venturi qui est submergé dans la réserve avec aucune possibilité d'entretien sans avoir recours à des plongeurs, pourra être remplacé par un débitmètre magnétique sur la conduite de refoulement principale à l'intérieur de l'usine;

Considérant que depuis plus de 5 ans, les pompes B1 et B2 du réservoir d'eau potable sont hors fonction faisant en sorte que la Ville est sujette à manquer d'eau advenant un bris sur une des pompes B3 et B4;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services professionnels à Tetra Tech pour la préparation des plans et devis pour l'appel d'offres, l'émission d'addenda (le cas échéant) et l'analyse des soumissions ainsi que la production des dessins et des devis de production pour ce projet;

Considérant que le prix soumis par Tetra Tech de 74 500 \$ incluant les dépenses, plus les taxes applicables est jugé conforme et acceptable pour ce type de travail;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que ce conseil octroie un contrat de soixante-quatorze mille cinq cents dollars (74 500 \$) incluant les dépenses (taxes en sus) à Tetra Tech pour la préparation des plans et devis pour l'appel d'offres, la production d'addenda (le cas échéant) et l'analyse des soumissions ainsi que la production des dessins et des devis de production selon leur offre de services professionnels 51410TT (10OSV).

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-12-384

Adoption du règlement 748-23 relatif au code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 par madame la conseillère Marie-Josée Lamothe par le biais de la résolution 23- 11- 356;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

23-12-384
(suite)

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que ce conseil adopte le règlement 748-23 relatif au code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

23-12-385

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB-2

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone IB2 ».

23-12-386

Adoption du premier projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone 1B-2

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2023 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 23-12-385, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Mona Beaulac, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2023;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 699-23-28 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires et permettre les usages d'activités sportives intérieures (C6-2) dans la zone CB-1 et la zone 1B-2;

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

23-12-387

Acceptation et autorisation de signature de l'entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi visant à installer et entretenir des abribus sur le territoire de la Ville de Bedford

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi propose un projet pour l'acquisition et l'installation de plus de 20 abribus sur l'ensemble de son territoire;

Considérant que l'objectif principal de ce projet est de promouvoir davantage le service de transport collectif, de le rendre plus accessible et plus agréable pour les usagers, en leur offrant un abri contre les intempéries lors de l'attente des transports;

Considérant que la Ville de Bedford aura des abribus sur son territoire afin de faciliter les correspondances entre les différents véhicules de transport collectif, permettant ainsi d'optimiser les circuits et de favoriser la mobilité active au sein de la MRC;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Bedford et la MRC Brome-Missisquoi;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter l'entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi visant à installer et entretenir des abribus sur le territoire de la Ville de Bedford et d'autoriser le maire, ou le maire suppléant en cas d'absence, et le directeur-général, ou la directrice générale adjointe en cas d'absence, ladite entente.

ADOPTÉE

23-12-388

Autorisation de signature d'un amendement au protocole d'entente du projet « Château d'eau – Phase 2 »

Considérant que la Ville de Bedford et la compagnie 9169-0503 Québec inc. ont signé un protocole d'entente pour la réalisation des infrastructures du lot 5 602 627 du cadastre du Québec pour le projet domiciliaire « Château d'eau » en date du 14 décembre 2021;

Considérant que la phase 3 du projet soit les travaux sur la rue Victoria nord seront réalisés en 2024;

Considérant qu'il y a lieu d'amender le protocole d'entente afin de tenir compte de cette nouvelle échéance et le nouveau numéro de lot du cadastre du Québec;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer tous les documents permettant de donner effet à cette décision relative à l'amendement du protocole d'entente pour la réalisation des infrastructures du lot 6 479 229 du cadastre du Québec et de la finalisation du projet « Château d'eau ».

ADOPTÉE

23-12-389

PIIA – 3, des Bâisseurs

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 436;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, daté du 2022-12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 22-022, daté du 2023-05-25;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture sont :

- de l'acier couleur blanc pur sur la portion AC1;
- de l'acier couleur minerai de fer sur la portion AC2;
- de l'acier couleur gris granite sur la portion AC3;

Considérant que l'immeuble proposé est identique à l'immeuble préalablement autorisé sur le lot 6 566 431 par la résolution du conseil 23-10-313;

Considérant qu'il avait été entendu que les bâtiments à proximité les uns des autres ne seraient pas tous identiques, et qu'une variance de couleur des différents matériaux serait désirable;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, la demande uniquement si le demandeur propose un revêtement d'une teinte bleu foncé ou d'une autre couleur que les 2 autres bâtiments préalablement autorisés sur la portion AC2.

ADOPTÉE

23-12-390

PIIA – 2, du Pont – modification extérieure et agrandissement arrière

Considérant la demande visant un remplacement de fenêtres et de portes extérieures, un agrandissement en cours arrière et un retrait de lucarne;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Patrick Turner, architecte, de son projet 2022-15;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-11;

Considérant que les fenêtres et portes seront de couleur noire avec carreaux, semblables à l'existant;

Considérant que la toiture à la suite du retrait de la lucarne sera uniformisée avec la toiture existante de tôle grise;

Considérant que l'agrandissement arrière sera revêtu de planche de bois;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde la demande, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

23-12-391

Autorisation de paiement du décompte No.4 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues des Pins et de la Plaisance en 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-06-196 et pour un montant de 3 629 820,02 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 29 août 2023, et ce en vertu de la résolution 23-09-295 et pour un montant de 296 955,65 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 20 septembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-10-317 et pour un montant de 459 189,80 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-11-359 et pour un montant de 1 248 418,87 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 21 novembre 2023 et la recommandation de paiement faites par Avizo pour un montant de 545 417,28 \$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.4 au montant de 474 379,02 \$, plus les taxes applicables à Excavation St-Pierre Tremblay inc..

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-12-392

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 298 522,66 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 5 décembre 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 1^{er} décembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Va-t-il y avoir quelque chose pour régler le problème d'accumulation d'eau près des terrains de volleyball?
- Avec le nouveau sens unique sur la rue des Pins, est-ce que les citoyens devront déplacer leurs bacs de matières résiduelles de l'autre bord de la rue?
- À la suite des travaux de la rue des Pins, qu'est-ce qui sera fait pour les terrains fissurés qui ont creusé?
- Est-ce possible d'avoir une copie des documents relatifs au sujet 1.7 et 1.8 de l'ordre du jour?
- Au sujet 1.8, quelle est la modification?
- Concernant la Villa des Rivières, est-ce qu'il va y avoir d'autres types de services?
- Avec le règlement sur les unités d'habitation accessoire, ça veut dire quoi si on veut transformer notre garage en maison?
- À quoi vont servir les fonds du règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées aux élections?
- À quelle heure sera la séance pour l'adoption du budget 2024?
- Quand est-ce qu'aura lieu la séance publique de consultation pour le projet de règlement numéro 699-23-28 et comment on peut se procurer une copie de ce règlement?
- Pourrait-on avoir un comité ou un conseiller responsable de l'environnement?
- Quand allons-nous recevoir les résultats du rapport sur l'eau?

23-12-393

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h42

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière